

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11

Date de convocation :

17 décembre 2024

Date d'affichage :

17 décembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, lundi 23 décembre, à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Marie Hélène VIVENS, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

Excusé : Sabine GRZYB *procuration* à Yannick BOURRIE
Odile COLOMB *procuration* à Marie Hélène VIVENS, Alain BOUTONNET *procuration* à Jacques BOUTONNET.

Secrétaire de séance : Elodie BRUN

OBJET : PRIX DE L'EAU – ANNEE 2025

Le maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter les tarifs 2025, à savoir **140 €** au lieu de **80 €** pour l'abonnement annuel.

Pour la consommation :

- 2.60 € m³ au lieu des 1.60 € / m³ (de 0 à 50m³) et des 1.90 € / m³ (au-delà de 50m³)

La régularisation du montant de l'abonnement du 1^{er} semestre 2025 sera appliquée sur la facturation de juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE pour l'année 2025 les tarifs présentés ci-dessus,

Le Maire, Roger LAURENS

Fait à Alzon, le 23 décembre 2024



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

D
E
L
I
B
E
R
A
T
I
O
N